Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20261104-261104_03-DE

Commune de PLOUVIEN

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2026

Nombre de membres	
En exercice	27
Présents	25
Absent	2
Votants	27

Publication : 6 novembre 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mercredi 4 novembre** à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 octobre 2026, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent(e)s : 25

Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Thierry LAVANANT, Isabelle JACOPIN, Cédric LAOT, Mewen MICHEL, Mathilde MARREC, Carine MARQUER, Arnaud DONOU, Gwenola FORICHER, Xavier LOUVEAU, Carole GOUEZ, Marc HERVE, Stéphanie BELLEC, Gérard DENIEL, Morgane PENGAM, Pierre-Yves LEOST, Pascale KERDRAON, Virginie FOURNIER, Benoît BOTHOREL, Caroline STAEHLE, Thomas LEQUETTE, Elise FLOCH.

Absent(e)s avec procuration : 2

Bastien CORRE donne procuration à Olivier LE FUR.
Marie-Françoise GOF donne procuration à Caroline STAEHLE.

Secrétaire de séance :

Virginie FOURNIER.

Délibération
CM04112026D3

Vidéoprotection : installation de 4 caméras complémentaires - Financement

Rapporteur : Cédric LAOT

Les 29 caméras de vidéoprotection installées sur l'agglomération de Plouvien sont opérationnelles depuis mi-avril 2026. Leur installation fait suite à un audit de sûreté réalisé en 2024 par le référent du groupement de gendarmerie du Finistère.

Quelle amélioration à apporter ?

Il apparait à l'usage que certains secteurs de la commune ne sont pas protégés :
- Rue des Moulins,
- Langroades,
- Goarem Ar Groas,
- Parking du bas de l'École des Moulins.

Quel objectif ?

L'objectif poursuivi par la Municipalité en installant ce dispositif complet de vidéoprotection est triple :
- Renforcer la prévention et la sécurité des personnes sur la voie publique, notamment aux abords de l'École des Moulins,
- Dissuader les actes réguliers de malveillance et de dégradation des bâtiments publics,
- Faciliter l'élucidation d'affaires judiciaires en collaboration avec les services de gendarmerie.

Quel moyen pour y parvenir ?

La commune souhaite installer 4 caméras complémentaires, dont 3 caméras à reconnaissance de plaque d'immatriculation en sortie d'agglomération sur les 3 premiers secteurs.
Ce projet implique également une mise à niveau du système global déjà en place afin de ne pas saturer le réseau et le dispositif d'enregistrement, garantir la stabilité du flux vidéo et maintenir la durée légale de conservation des images.

Quel est le montant estimatif des travaux ?

Le montant estimatif des travaux, calculé par l'entreprise VOLTSTAGE, s'élève à 23 439 € HT, hors travaux de câblage et génie civil, non subventionnables.
L'alimentation en énergie sera le panneau solaire, sauf pour le parking de l'école des Moulins, la caméra étant reliée au réseau électrique de l'établissement.

Quel planning ?

Les 4 caméras complémentaires pourraient être installées d'ici la fin de l'année.

Et le financement ?

Par anticipation à l'accord formel des Conseillers proposé sur la présente séance, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental du Finistère pour 11 000 €, au titre du volet 1 du Pacte Finistère 2030.
Un dossier sera également déposé au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) dès que l'appel à projets de l'État sera en ligne, si la coïncidence de délai avec les travaux est assurée.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20261104-261104_03-DE

Plan de financement prévisionnel, hors génie c			
Dépenses HT		Rece	
Caméras	3 790 €	CD 29 (47 %)	11 000 €
Enregistreurs	1 070 €	Autofinancement	12 439 €
Disques durs	3 050 €		
Pont radio	760 €		
Connecteurs et supports	1 659 €		
Alimentation solaire	5 940 €		
Installation et mise en service	7 170 €		
TOTAL	23 439 €	TOTAL	23 439 €

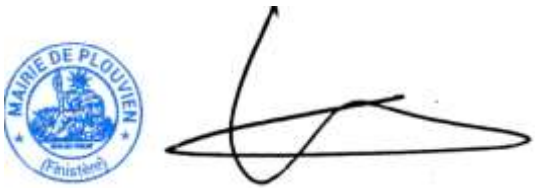
Cédric LAOT précise que le montant présenté ci-dessus ne comprend pas les frais de génie civil et de câblage.

*
**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Cédric LAOT,
Avec 26 voix pour et une voix contre (Marc HERVE) :
- approuve le projet d'installer 4 caméras de vidéoprotection complémentaires et la mise à jour du dispositif nécessaire à leur insertion dans le parc en place,
- approuve le plan de financement du projet,
- autorise à la majorité le Maire à déposer une demande de subvention auprès du CD29, au titre du volet 1 du Pacte Finistère 2030, pour la somme de 11 000 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Pour extrait conforme au registre,
PLOUVIEN, le 10 novembre 2026,
Olivier LE FUR,



Maire de PLOUVIEN